

REGLEMENT COUPE DE FRANCE FEMININE 2013-2015

(1^{ère} phase)

La Coupe de France Féminine est divisée en 2 phases sur 2 saisons consécutives.

La 1^{ère} phase est la Coupe de France féminine Amateur gérée par la Fédération Française de Volley - Ball. Elle se déroule avec la participation obligatoire des clubs seniors nationaux féminins amateurs (une seule équipe par GSA). Dans le cas d'un GSA possédant plusieurs équipes en nationale, la compétition pour ce GSA commencera en fonction du niveau national le plus élevé de son GSA.

Tarif engagement 60 euros par équipe inclus dans la redevance d'engagement du club en championnat senior.

La 2^{ème} phase est la Coupe de France féminine gérée par la Fédération Française de Volley - Ball en concertation avec la Ligue Nationale de Volley. Elle se déroule avec la participation obligatoire des 12 clubs de la LNV ainsi que des 2 clubs relégués de LAF et des finalistes de la Coupe de France amateur de la saison N-1. Au total 16 clubs.

La Finale des deux phases se jouera le samedi 8 mars, celle de la 1^{ère} phase en lever de rideau de celle de la 2^{ème} phase.

DEROULEMENT (1^{ère} phase)

Calendrier de la compétition:

- 1^{er} tour le samedi 21 septembre 2013
- 2^e tour le samedi 19 octobre 2013
- 32^{ème} de finale le samedi 16 novembre 2013
- 16^{ème} de finale le samedi 14 décembre 2013
- 8^{ème} de finale le samedi 11 janvier 2014
- ¼ et ½ finale le samedi 8 et dimanche 9 février 2014 (2 poules de 4 équipes)
- Finale le samedi 8 mars 2014

1. Tirage au sort

La CCS, pour constituer les rencontres, procèdera à un tirage au sort intégral à l'intérieur de chapeaux géographiques constitués selon un découpage le plus régional possible.

Le club recevant de chaque rencontre sera celui qui appartient à la division la plus basse. Dans le cas où les 2 clubs sont de la même division, le club tiré au sort le premier recevra, sauf si au tour précédent ce club (A) a reçu sans que le club (B) n'ait lui – même reçu.

2. Formule sportive

Matches simple en 3 gagnants. Entrée en lice progressive des clubs en fonction du niveau le plus élevé du GSA. Le club vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le déroulement sportif est établi par la CCS en fonction du nombre de club pouvant participer (une seule équipe par GSA). Afin de pouvoir qualifier les 2 clubs qui joueront la finale, et en fonction du nombre de clubs engagés lors de la 1^{ère} phase, la CCS pourra exempter des clubs.

3. Horaires des rencontres

Match simple le samedi à 20h00.

- Les clubs ont la possibilité de modifier l'implantation du match à condition d'avoir l'accord du club adverse par demande de modification au calendrier internet sans droit de modification. Le match devant être joué au plus tard le dimanche du week-end concerné.

Pour les 2 tournois à 4 équipes des 1/4 de finale, match simple par poule le samedi à 18h00 et à 20h00. Le match de classement des 1/4 de finale le dimanche à 11h00 et les 1/2 finales le dimanche à 14h00.

Les clubs vainqueurs des 1/2 finales joueront la finale du samedi 30 mars 2013.

4. Equipements portés par les joueuses :

La FFVB fournira les équipements portés par les joueuses lors de la finale de la coupe de France (maillots, shorts et chaussettes). Les tenues pourront comporter les marquages suivants :

- Identification du fabricant
- Identification du club
- Nom du joueur
- Numéro à l'année de la joueuse
- Publicité de partenaires officiels de la coupe de France sur le short et sur le maillot.

Les emplacements publicitaires des maillots et des shorts des équipes finalistes sont réservés à la FFVB aux fins d'une commercialisation nationale.

Les joueuses des deux équipes finalistes sont tenues de ne pas échanger leurs maillots avant la remise du trophée et la photo officielle des vainqueurs. A l'issue de la photo officielle des vainqueurs, les joueuses peuvent revêtir un tee-shirt fourni par le club.

5. Ballons

Le nombre de ballons réglementaires obligatoires est de 2 ballons lors de toutes les rencontres. Le ballon sera celui du club recevant suivant le RGEN. Les ballons devront être fournis par le club recevant.

6. Arbitres

Pour toutes les rencontres, 2 arbitres seront désignés par la CCA. Le marqueur est désigné par le club recevant.

7. Modalités financières

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres et le marqueur seront réglées par chaque club et par match, à savoir :

- 55 € (1^{er} arbitre 22,50, 2^{ème} arbitre 22,50 € et marqueur 10 €).

A la charge de la FFVB :

Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur (cf. la tarification votée lors de l'AG 2012),

A la charge des clubs visiteurs :

Frais de déplacements jusqu'au lieu de compétition, et les éventuels frais de restauration et d'hébergement.

Finale : La FFVB prend en charge l'hébergement, les frais de restauration des deux finalistes (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les clubs prennent en charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.

8. Qualification des joueurs

Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueurs devront être QUALIFIES, à la date de cette rencontre.

9. Résultats

Les résultats des rencontres devront être communiqués sur le site Internet de la FFVB dans les mêmes conditions qu'en championnat. Les résultats des rencontres du samedi avant le samedi minuit et les résultats des rencontres du dimanche avant dimanche 20h00.

Les feuilles de match devront être postées par le club organisateur jusqu'au mardi qui suit la rencontre ou le tournoi.

10. Forfait et Sanction

En cas de match perdu par forfait, le club sera éliminé et devra acquitter une somme auprès de la FFVB d'un montant de 1000 euros correspondante à une moyenne des amendes des forfaits infligés aux équipes dans les divisions nationales.